



CSA Forêt-Agriculture du 8 octobre 2024

Déclaration liminaire de l'Élan Commun

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

EN PRÉAMBULE

A l'occasion de son discours de politique générale à l'Assemblée Nationale, le premier ministre a annoncé, sans surprise, des restrictions budgétaires dans la droite ligne des politiques d'austérités que nous subissons depuis trop longtemps. Dans ce contexte, il est à craindre que nos missions soient encore plus fragilisées et que nos collègues en subissent les conséquences (ETP, organisation dans les structures).

EN MATIÈRE D'AGRICULTURE :

Tout d'abord, nous souhaitons la bienvenue à Madame Annie GENEVARD, ministre de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt. Surtout, bon courage pour mettre en œuvre des politiques ambitieuses malgré une légitimité relative du groupe parlementaire dont elle est issue, très minoritaire à l'Assemblée Nationale !

Aussi, nous nous interrogeons sur le sens précis de sa première déclaration en tant que ministre, notamment sur "la simplification normative". Nous sommes curieux de découvrir sa nouvelle méthode qui permettrait d'améliorer cette situation, là où ces prédécesseurs se sont cassés les dents.

En effet, force est de constater que la crise agricole perdure, malgré quelques concessions faites au monde agricole. Il en va de même pour la réduction des interdicts : bonne ou mauvaise nouvelle pour la protection de l'environnement ?

Parmi les annonces du MASAF, en particulier celle de régulariser les dysfonctionnements d'ISIS, nous déplorons une nouvelle fois les carences et le manque de fiabilité de cet outil. A ce jour, s'éternisent des régressions des dossiers PAC des années antérieures (jusqu'à 2015) qui obligent à ré-instruire des alertes déjà traitées et des décalages de paiement des aides, notamment !

En conséquence, il en résulte une absence de trésorerie immédiate pour les exploitants agricoles qui fragilise leur situation déjà bien ébranlée.

L'Élan Commun rappelle que l'État a été condamné en 2021 par le tribunal administratif de Dijon pour retard de paiement. De nouveau, en septembre 2024, par les tribunaux administratifs de Nantes, Lyon et Bordeaux, pour le même manquement.

EN CE QUI CONCERNE LA FORÊT :

De nombreux départs en retraite d'agents ayant une longue expérience forestière ont eu lieu dans les services forestiers ces dernières années. Les recrutements dans les services déconcentrés ne permettent que de pallier partiellement aux besoins, alors que les missions dévolues aux services forestiers de l'État sont en augmentation, par exemple pour la prévention des incendies de forêts ou les aides au renouvellement forestier.

Le recours aux contractuels est en forte augmentation. L'augmentation des places ouvertes au concours externe spécialité forêts et territoires ruraux pour 2025 est une bonne nouvelle, mais elle est malheureusement limitée à 10 places dans les services déconcentrés.

L'utilisation du nombre de contrôles des plans simples de gestion comme indicateur de l'activité des services et inducteur pour la dotation d'objectifs n'est pas adaptée à la réalité des missions exercées et aux nombreuses missions chronophages demandées par le Ministère et les Préfets.

Plusieurs dispositifs d'aides liés à la planification écologique ont été ouverts ces derniers mois. La gestion avec l'Ademe occasionne de nombreuses difficultés. Ainsi pour le dispositif lié au renouvellement forestier, France 2030, les consignes changent très fréquemment, les outils ne sont pas tous accessibles aux DRAAF et DDT(M), les retards sont importants. Les professionnels ne comprennent pas et la pression repose sur les services déconcentrés. L'Ademe, opérateur de ce dispositif, délègue une part importante de l'instruction aux services déconcentrés, sans que la répartition soit claire pour toutes les étapes. Ces difficultés risquent de se retrouver pour le futur dispositif d'aide au renouvellement forestier qui ouvrira prochainement. Dans les autres appels à projets instruits par l'Ademe, les services déconcentrés manquent d'information sur les dossiers retenus et les critères de sélection et sont parfois uniquement consultés pour la forme, alors que les décisions sont déjà prises. Ces services sont pourtant en contacts réguliers avec les professionnels de la filière forêt-bois. D'autres difficultés sont apparues, comme la fermeture dès juillet d'un appel à projet, le montant prévu étant atteint, 4 mois avant la date de fermeture initiale.

Par ailleurs il convient de rappeler que nos forêts ne seront plus les mêmes que celles qu'elles ont été. L'impact du changement climatique, les problématiques cynégétiques et de tassement des sols sont autant de facteurs qui imposent de traiter le sujet forestier avec beaucoup de responsabilité. Car c'est aujourd'hui que nous façonnerons les forêts des siècles à venir.

Au-delà des moyens financiers le manque d'effectifs se fait sentir au quotidien dans les services et chez les opérateurs. Le changement de nom du Ministère, en incluant de nouveau la forêt, ne suffit pas à montrer une volonté pour une politique forestière à la hauteur des enjeux.

EN CONCLUSION :

Nous constatons une nouvelle fois que les documents liés à cette séance du CSA forêt agriculture nous sont parvenus tardivement, ne respectant pas le délai minimum de huit jours inscrit au règlement intérieur. A l'avenir, l'Élan Commun vous demande de bien vouloir respecter cette disposition afin de recevoir les documents dans les temps.

Par ailleurs, face à la situation de l'emploi qui ne cesse de se dégrader, l'Élan Commun réagit au recours systématique de contractuels. Ne faisant pas le choix de la précarité, ils sont à la disposition des services sans garanties collectives et en dépit d'un avenir stable.

Enfin, pour cette fin d'année, l'Élan Commun dénonce également les restrictions en matière de budget de fonctionnement en particulier dans les services déconcentrés. Ces injonctions, sous l'autorité des Préfets, ont un impact sur les missions portées par le MASAF. Elles ont pour conséquence directe de réduire significativement les déplacements et les formations, pourtant essentiels à l'exercice des activités.

C'est pourquoi, au contraire de faire plus avec moins, l'Élan Commun exige la levée des mesures restrictives et la mise en œuvre des moyens nécessaires pour que les structures impactées puissent mener à bien leurs missions.